

## • La Fondation en bref •

La Fondation des Lions de France est née, en 1989, de la volonté des Lions de France de mettre en place une structure financière capable de les aider à amplifier leurs actions en soutien des personnes souffrantes ou fragiles :

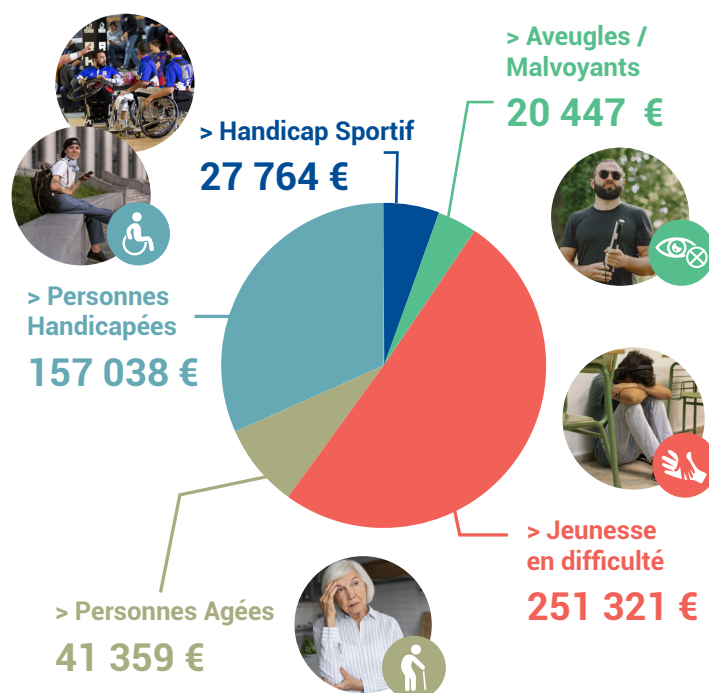
- > la prévention de la cécité et l'aide aux malvoyants,
- > l'aide aux malentendants,
- > l'aide aux handicapés,
- > l'aide aux personnes âgées,
- > l'aide à la jeunesse en difficulté.

Grâce à vos dons, legs et donations, la Fondation a davantage de ressources pour financer des projets de vos clubs, en lien avec les 5 thèmes (ci-dessus).

« Votre Fondation ne pourra donner que ce qu'elle reçoit » ; c'est pourquoi elle a besoin de vos dons !

Voici la destination  
des dons versés en 2023

Aides de la Fondation des Lions de France :  
**497 929 € (EN 2023)**



Reconnue d'utilité publique par l'Etat français (décret du 16 janvier 1989), la Fondation est en effet habilitée à délivrer des CERFA. C'est ainsi qu'elle est votre partenaire pour collecter des dons et des legs, en vous apportant son appui pour les dispositifs fiscaux, notamment la conformité des CERFA qui permet de les défiscaliser.

